

LES FUMÉES DE FEUX DE FORÊT ET VOTRE SANTÉ

Baie-Comeau, le 29 juin 2018 – Étant donné qu'un incendie de forêt majeur est en cours dans le secteur de Labrieville, la Direction de santé publique de la Côte-Nord désire informer la population de ce secteur et des municipalités avoisinantes des risques pour la santé associés à la fumée émanant des feux de forêt.

Pour la population en général, incluant les enfants en bonne santé, les aînés et les femmes enceintes, une telle exposition ne présente pas de risque majeur pour la santé, exception faite de l'inconfort pouvant être engendré par la présence de fumée dans l'air ambiant. C'est pourquoi aucune mesure particulière n'est recommandée pour ces personnes.

Par contre, le panache de fumée contient des substances irritantes, qui peuvent aggraver ou provoquer des symptômes chez des personnes fragiles ou vulnérables. Il est donc recommandé aux personnes asthmatiques, aux personnes souffrant de problèmes cardiaques, ainsi que celles qui souffrent déjà de maladies respiratoires, comme l'emphysème et la bronchite chronique, de diminuer leur exposition et de se limiter aux activités essentielles :

- en demeurant à l'intérieur de leur résidence;
- en fermant les fenêtres de la résidence;
- en limitant les échanges d'air avec l'extérieur (par exemple, arrêter l'échangeur d'air);
- en évitant de faire toute activité physique intense à l'extérieur.

Si, malgré ces mesures, certains malaises persistent ou s'accroissent, il est conseillé de consulter le service Info-Santé (8-1-1) ou un médecin. Mentionnons qu'un suivi de la qualité de l'air est en cours et des mises à jour seront diffusées au besoin.

- 30 -

Source : Pascal Paradis
Conseiller en communication
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 252268